



Commune de Labaroche

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE**

SÉANCE DU VENDREDI 2 février 2024

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : M. Bernard RUFFIO (Maire), Mme Catherine MERCKLE (3^e adjointe), M. Laurent COUTY, M. Marc PARMENTIER, M. Alain MARSCHALL, Mme Maryline BENTZINGER, Mme Céline MICLO, M. Fabien FORMWALD, Mme Suzanne ROUSSELOT, M. Jean-Luc THOMAS et M. Jean-Michel MARCHAND.

Absents excusés :

Mme Elisa PERRIN, qui a donné procuration à Mme Céline MICLO ;

Mme Déolinda BARTHELME, qui a donné procuration à Mme Catherine MERCKLE ;

Mme Catherine OLRVY, qui a donné procuration à M. Jean-Michel MARCHAND ;

M. Alain VILMAIN, qui a donné procuration à M. Laurent COUTY ;

M. Arnaud KLINKLIN, qui a donné procuration à M. Marc PARMENTIER ;

M. Bernard BANGRATZ, qui a donné procuration à M. Bernard RUFFIO ;

Mme Nathalie SPETTEL, qui a donné procuration à M. Alain MARSCHALL ;

Absents non excusés : Mme Marianne HUARD

Président de séance : Monsieur le Maire, Bernard RUFFIO

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Renouvellement concession de droit de passage sur terrain communal
- 4) Musée des Métiers du bois : Aménagement pour un meilleur accueil touristique
- 5) Demande de subvention de l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers) pour 2024
- 6) Admissions de créances en non-valeur (M49 – Budget eau et assainissement)
- 7) Programme ONF pour 2024
- 8) Communications
- 9) Divers

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉSIGNE Mme Catherine MERCKLE comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 19/12/2023 est adopté à l'unanimité.

Point 3 – Renouvellement de concession de droit de passage sur terrain communal

La concession de passage en forêt communale soumise au profit de Monsieur Antoine MANTZER domiciliés au « 195, Le Cras » est à renouveler suite à la vente de la propriété.

Cette concession est accordée moyennant une redevance de **50 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** le droit de passage au nouveau propriétaire du « 195, Le Cras »,
- **DE FIXER** la redevance de la concession à **50 €**,
- **CHARGE** le Maire d'établir la concession de passage correspondante.

Point 4 – Musée des Métiers du Bois : Aménagement pour un meilleur accueil touristique

Il est rappelé qu'en 2023 (DCM n°4/2023 du 11/01/2023) le Conseil Municipal avait approuvé les travaux d'aménagement du local existant au sein du bâtiment du Musée auparavant loué par la commune à la Tournerie KOENIG SAS. Compte tenu de l'arrêt de l'activité de la Tournerie KOENIG SAS suite à la crise du Covid, et de la disponibilité du local de l'ancienne tournerie attenant au musée, un projet de réhabilitation de ce local au profit du Musée des Métiers du Bois a été présenté au Conseil Municipal. Pour rappel, il s'agirait notamment :

- De déplacer l'accueil et le magasin du musée dans le local de l'ancienne tournerie (aménagements extérieurs compris),
- D'aménager un espace sanitaire et bureau dans le local de l'ancienne tournerie,
- De réaménager l'ancien accueil en salle de réunion pour l'animation d'ateliers pédagogiques,
- De mettre aux normes sécurité incendie et accessibilité PMR le bâtiment.

Dans cette même délibération (n°4/2023), le Conseil Municipal autorisait le Maire à lancer les appels d'offres et les demandes de subvention pour ce projet, alors estimé à 391 612,00 € HT.

Suite à plusieurs demandes expresses du Service Départemental d'Incendie et de Secours, notamment en matière de prise en charge des personnes à mobilité réduite en cas d'incendie, l'estimation du coût des travaux a été actualisée et s'élève aujourd'hui à **452 952,09 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

Coût prévisionnel total de l'opération (A) : 452 952,09 € HT

Co-financeurs prévisionnels	Dispositifs mobilisés	Montant prévisionnel des subventions (maximum)	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant prévisionnel des subventions	En % du projet total HT
ETAT	FNADT Massif Parc du Ballon des Vosges	60% des dépenses éligibles Hors travaux PMR et Incendie	452 952,00 €	260 000,00 €	60%
Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)	Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité	60% des dépenses éligibles Plafond de l'aide : 100.000€	452 952,00 €	100.000€	20 %
Fondation TIMKEN	Libre appréciation		452 952,00 €	- €	- %
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNELLES (B) :				360 000,00 €	80%

Autofinancement de la commune : 20% du montant total HT	Fonds propres (C) = A - B			92 952,00 €	20%
			TOTAL (B+C)	452 952,00 € HT	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nature de l'opération envisagée telle que décrite ci-dessus,
- **APPROUVE** la mise à jour du coût prévisionnel de cette opération,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les appels d'offre correspondants.

Point 5 – Demande de subvention de l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers pour 2024

L'Union des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin sollicite une subvention de 20,00 € par pompier actif pour l'année 2024. Pour LABAROCHE, cette demande porte sur 15 pompiers, soit 300,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** cette subvention de 300,00 € (trois cents euros) à l'UDSP au titre de l'année 2024.

Point 6 – Admissions de créances en non-valeur (M49 – Budget eau et assainissement)

Le Trésor Public, afin d'apurer l'état des restes de la collectivité sollicite l'admission en non-valeur de créances du budget eau et assainissement.

Le Conseil Municipal examine plusieurs créances irrécouvrables qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur pour un montant total de 3,71 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'inscrire ces créances en non-valeur,
- **CHARGE** le Maire de procéder aux écritures comptables correspondantes.

Point 7 – Programme ONF pour 2024

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal le Bilan ONF 2023 et le programme ONF pour 2024 exposé par nos techniciens forestiers MM. Bruno BALLAND et Florent NEAULT en commission le 17/01/2024.

Le bilan de l'année 2023 fait apparaître un résultat excédentaire de 32 534,00 € HT.

Le programme prévisionnel pour l'année 2024 s'établit comme suit :

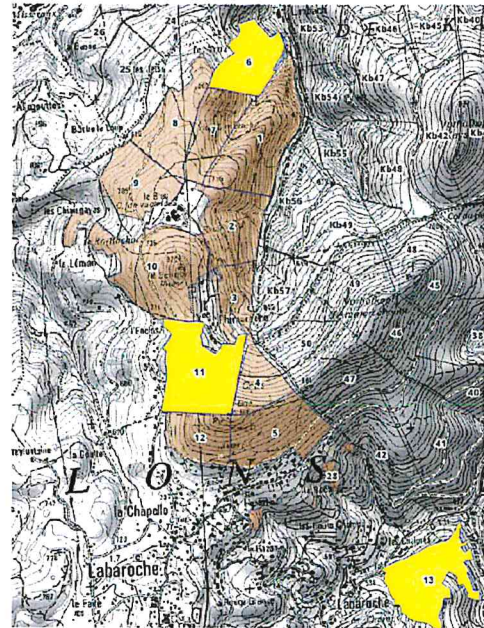
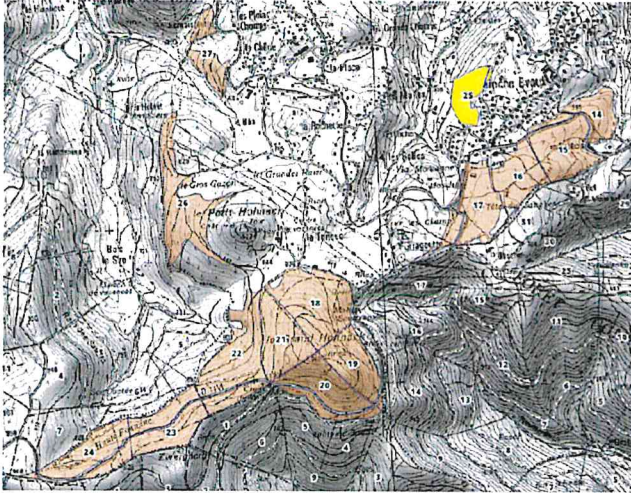
1- État de prévision des coupes 2024 :

Recettes prévisionnelles H.T.	63 115,00 €
Frais exploitation (hors garderie) H.T.	24 134,00 €
Bilan NET prévisionnel H.T.	38 981,00 €
<u>2- Devis de travaux 2024 :</u>	12 143,00 € H.T.

3- État d'assiette des coupes pour 2025

L'ONF fait les propositions de parcelles suivantes en vue du martelage à effectuer en 2024 pour les coupes de 2025 : il s'agit principalement d'éclaircir et de permettre une régénération naturelle de la forêt. Le volume ne sera connu qu'après passage pour le martelage directement sur place.

Parcelles proposées pour les coupes de 2025 :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les points 7.1, 7.2 et 7.3 énumérés ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents y afférents.

Point 8 - Communications

Dans le cadre d'une concession de location de terrain, accordé à un administré, celui-ci souhaite acquérir tout ou partie de ce terrain situé au lieudit « Les Coreaux ». La commune est dans l'attente d'une proposition du locataire.

Point 10 – Divers

Mme MERCKLE rappelle que le club de Handball organise une soirée « Moules/Frites » le 2 mars 2024 à la salle polyvalente.

M. RUFFIO évoque la sélection de la commune dans le programme « Village d'Avenir », celui-ci peut permettre à la commune de recevoir diverses subventions sur les projets en cours notamment l'aménagement du secteur des « Genêts » ainsi que les travaux de réhabilitation de l'ancienne tournerie au Musée du Bois.

La séance est levée à 19h45.

Date prévisionnelle du prochain conseil : vendredi 23 février à 19h00 à la Mairie

LABAROCHE, le 5 février 2024 TB/CM/BR

La secrétaire de séance

Catherine MERCKLE

Adjointe au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Merckle', written over a circular stamp.

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

Alain VILMAIN

Le Maire

Bernard RUFFIO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard Ruffio', written over a circular stamp.

